

Annexe 4: lignes directrices générales sur les normes minimales en matière de présence en ligne

Le partenaire est tenu de garantir obligatoirement la présence en ligne de l'*EUROPE DIRECT* sur les réseaux sociaux.

Le partenaire peut également disposer d'une présence en ligne étendue, c'est-à-dire sur les réseaux sociaux ainsi que sur une page ou un site web.

L'existence d'une page web n'est obligatoire que si le partenaire dispose de son propre site web. Dans ce cas, la page web de l'*EUROPE DIRECT* doit être hébergée sur le site web du partenaire.

Il n'est pas obligatoire de disposer d'un site web autonome.

La Commission européenne peut fournir des conseils supplémentaires concernant le contenu et l'identité visuelle si elle le juge nécessaire. Le partenaire doit agir conformément à ces conseils.

Voici une série d'exigences minimales:

1. Réseaux sociaux:

- Selon le type de réseau social que vous choisirez, veuillez utiliser une page d'entreprise ou attribuer une marque à votre compte/page;
- Veuillez placer le drapeau de l'UE dans l'angle supérieur de la page ou du compte;
- Veuillez insérer un lien vers le site web de la Représentation de la Commission européenne en Belgique;
- Veuillez inclure des informations actualisées sur l'UE adaptées aux besoins locaux.

2. Internet:

- Page web:
 - L'entité qui accueille l'*EUROPE DIRECT* doit afficher le drapeau de l'UE sur la page d'accueil à un endroit bien visible, en ajoutant le texte suivant sous le logo:
Vous souhaitez en savoir plus sur l'Union européenne et engager une discussion sur son avenir?
- Page web et site web:
 - Veuillez placer le drapeau de l'UE dans l'angle supérieur de la page ou du site web;
 - Veuillez insérer un lien vers le site web de la Représentation de la Commission européenne en Belgique;
 - Veuillez inclure des informations actualisées sur l'UE adaptées aux besoins locaux;

Veuillez ajouter les informations suivantes sur vos réseaux sociaux et votre page web/site web, le cas échéant, tout en personnalisant le texte en *italique*:

Qui sommes-nous?

L'*EUROPE DIRECT* XXX est membre du réseau Europe Direct en Belgique, qui fait lui-même partie d'un ensemble de centres au niveau européen. Ces centres rendent l'Europe accessible aux personnes sur le terrain et les amènent à participer à des débats sur l'avenir de l'UE. Le réseau est géré par la Commission européenne.

Vous pouvez prendre contact avec nous pour poser des questions sur les politiques, les programmes et les priorités de l'UE et participer à des événements portant sur l'avenir de l'UE.

APPEL À PROPOSITIONS - SÉLECTION DES PARTENAIRES CHARGÉS DE MENER DES ACTIVITÉS EN TANT QU'EUROPE DIRECT

Nous nous rendons également dans les établissements scolaires pour faire des présentations, organiser des discussions sur l'UE et diffuser des publications officielles.

Tous nos services sont proposés gratuitement aux citoyens concernés.

Veillez noter que nous ne pouvons pas offrir de conseils juridiques ni interpréter le droit de l'UE.

Pour en savoir plus sur les centres dans les États membres de l'UE, notamment en Belgique veuillez cliquer **ici** (*la Commission européenne enverra un lien vers le site internet EUROPA aux candidats qui seront sélectionnés*).

Contactez-nous

EUROPE DIRECT XXX

Adresse : XXX

Téléphone: +XXX

europedirect@xxxx.be

Horaires d'ouverture

XXX

XXX

Réseaux sociaux

XXX

Page web/site web (le cas échéant)

XXX